

L'Exemple de la Halde

Le Défi des organismes de lutte
contre les discriminations

Sophie Latraverse
septembre 2011

Une obligation des Etats

- Directive 2000/43 article 13
 - Directive 2006/54 article 20
 - Mission d'assurer la mise en œuvre de la norme d'anti-discrimination
 - Un seul ou plusieurs critères
-

Plusieurs types de missions

- ❑ La promotion de l'égalité
 - ❑ Développement des bonnes pratiques
 - ❑ Sensibilisation / communication
 - ❑ Recherche
 - ❑ La médiation
 - ❑ Le traitement des réclamations
 - ❑ Civiles
 - ❑ Pénales
 - ❑ Propositions de réformes
-

Plusieurs types d'organisation

- Une autorité collégiale dirigées par un Conseil
 - Une instance de dialogue avec la société civile
 - Une instance personnelle – type Ombudsman
-

Plusieurs modalités de travail judiciaire

- Pouvoir d'enquête
 - Pouvoir de recommandation
 - Médiation
 - Observations devant les tribunaux
 - Transmission au parquet
 - Transaction pénale
-

Gérer la réalité

- ❑ Un nombre de réclamations toujours croissant
 - ❑ L'absence de pratique judiciaire
 - ❑ Le besoin d'interprétation jurisprudentielle de nombre de questions
 - ❑ La pression de la société civile
 - ❑ L'incompréhension de la société civile
-

La stratégie judiciaire comme stratégie d'action

- Expliquer la discrimination
 - Etablir des priorités
 - Les étapes nécessaires du développement jurisprudentiel
 - Les questions émergentes
 - Gérer le nombre
 - La sélection ou pas?
 - Sur quelle base?
-

Exemples de mobilisation en France

- Facilite la prise en compte des publics
 - Les Roms
 - Les transsexuels
 - Les personnes handicapées
 - Les femmes enceintes

 - Une pédagogie d'explication de la norme
-

Objectifs

- La mise en œuvre du principe de non discrimination
 - Construction des pratiques d'enquête
 - Développement de la pratique judiciaire
 - Développement de la jurisprudence
 - Construire une approche spécifique de la médiation
 - Démultiplier les compétences
 - Construire l'Indépendance
-